

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 17 septembre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 septembre 2020

N° 20-08-16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2020

OBJET :

Approbation du barème de participation des adhérents au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) – Année 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Philippe DENIS – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

Affichage : 17/09/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU BAREME DE PARTICIPATION DES ADHERENTS AU SIEL
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE) –
ANNEE 2020

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charge des finances, rappelle que la commune adhère depuis 2016 à la compétence optionnelle « éclairage public » auprès du SIEL. Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs. La commune s'engageant à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies : maintenance simplifiée des installations situées sur les voies publiques et nettoyage complémentaire.

En ce qui concerne la participation relative au changement systématique des sources, cette dernière doit être inscrite en section d'investissement au compte 204, et les pièces justificatives à transmettre à la trésorerie à l'appui du mandat sont des délibérations concordantes des deux collectivités.

Suite à la délibération du SIEL en date du 16 décembre 2019 adoptant les contributions et participations financières 2020, il convient d'approuver le barème annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal de Saint-Galmier, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le tableau récapitulatif des contributions et participations financières 2020 du SIEL.

Ont signé au registre tous les membres présents.



EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 septembre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

Affichage : 17/09/2020